



ADDITIF RECTIFICATIF N° 002 /AR/L01/SP DU 30 MAI 2024

PORTANT SUR LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N°04, 05, 06 ET 07.

Le préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante, porte à la connaissance des prestataires concernés par les Avis d'Appel d'offres n°04, 05, 06 et 07 des modifications suivantes :

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Avis d'Appel d'Offres n°04 Article 11 : la remise des offres aura lieu le 04 Juin 2024	Appel d'Offres n°04 Article 11 : la remise des Offres aura lieu le 06 Juin 2024
AAO N°05, 06 et 07 Article 10 : la remise des Offres aura lieu le 04 Juin 2024	AAO N°05, 06 et 07 Article 10 : la remise des offres aura lieu le 06 Juin 2024
AAO N°05, 06 et 07 -Dernier critère éliminatoire AAO et RPAO. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; -Critères essentiels AAO Personnel (6 sous critères).	DAO N°05, 06 et 07 -Dernier critère éliminatoire AAO et RPAO Non-conformité du modèle de soumission -Critères essentiels AAO Personnels (10 sous-critères)
AAO N°05, 06 et 07 version anglaise -Incomplete or non-compliant administrative file subject to article I.I of circular n°002/CAB/PM of 31 January 2011.....system	AAO N°05, 06 et 07 version anglaise -Incomplete or non-compliant administrative file subject.
AAO N°04, 05, 06 et 07 Article 4 4.1 En règle générale..... Article 7 (DAO 05, 06 et 07) 7.1 7.2	4.1 Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification 4.2 En règle générale..... -Article 7 (DAO 05, 06 et 07) 7.3 Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'Article 19 du RGAO.
-Article 38 DAO 04, 05,06 et 07 38.1 Après publication..... 38.2 L'Autorité contractante..... 38.3 Le marché doit.....	-Article 38 DAO 04, 05, 06 et 07 38.1 Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés Publics. 38.2 L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné pour la

	<p>Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés Publics.</p> <p>38.3 Le marchés doit être notifié à son titulaire dans les cinq(05) jours qui suivent la date de sa signature.</p>
Article 7 DAO 04, 05, 06 et 07 7.1 Il est conseillé..... 7.2 Le Maitre d'Ouvrage est tenu..... 7.3 Non existant 7.4 A défaut.....signée sur l'honneur.	Article 7 DAO 04, 05, 06 et 07 7.1 Sans modification 7.2 Sans modification 7.3 Le Maitre d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'Article 19 du RGAO 7.4 N'existe pas.
Article 9 DAO 04 9.1 Tout soumissionnaire désirant obtenir des avant la date limite de dépôt des offres.	Article 9 AAO 04 9.1 Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante indiquée dans le RPAO avec copie au Maitre d'Ouvrage, cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.
-RPAO DAO 05, 06, et 07 Pièce 13 : une attestation d'acceptation des clauses du DAO (CCTP, CCAP, CCES) Pièce 14 : Le plan de situation de localisation légalisée de l'entreprise.	RPAO DAO 04, 05,06 et 07 Pièce 13 : Supprimée Pièce 14 : Supprimée
RPAO DAO04, 05, 06 et 07 Dépôt des offres Les offres devront être remisesau plus tard le...../...../2024 à 14 heures Ouverture des offres.....et aura lieu le/...../2024 à 15 heures	RPAO DAO04, 05, 06 et 07 Dépôt des offres Les offres devront être remisesau plus tard le 06/06/2024 à 14 heures Ouverture des offres.....et aura lieu le 06/06/2024 à 15 heures
Critères essentiels DAO 04 e- La déclaration sur l'honneur..... Et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par l'ARMP.	Critères essentiels DAO 04 e- Supprimé
CCAP DAO 04, 05, 06 et 07 8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des travaux seront directement signés par l'Ingénieur du marché.....	CCAP DAO 04, 05, 06 et 07 8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des travaux seront directement signés par le Chef Service du marché et notifié.....
CCAP DAO 04, 05, 06 et 07 Article 26 26.1 Le décompte général et définitif à la..... 26.2 Après la réception des travaux..... 26.3 La signature du décompte général et définitif.....	CCAP DAO 04, 05, 06 et 07 Article 26 26.1 Le Chef Service du marché dispose d'un délai de quinze(15) jours pour établir le décompte général et définitif à l'entrepreneur après la réception définitif.

26.4 La transmission du décompte final à l'organisme payeur en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics du Dja et Lobo

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et l'Autorité Contractante. Ce décompte comprend :

- Le décompte final
- Le solde
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve pour l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2 L'entrepreneur dispose d'au plus quinze (15) jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.

26.3 La transmission du décompte final à l'organisme payeur en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics du Dja et Lobo.

Fait à Sangmélima, le 30 MAI 2024

Le Préfet du Dja et Lobo,
(Autorité Contractante)





ADDITIF RECTIFICATIF N° 503 /AR/L01/SP DU 30 MAI 2024

PORTANT SUR LA DEMANDE DE COTATION N°001.

Le préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante, porte à la connaissance des prestataires concernés par la Demande de Cotation n°001 des modifications suivantes :

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Les prestations à exécutées sont définies dans le descriptif de la fourniture joint au dossier de consultation comme suit :	Les prestations à exécuter sont définies dans le descriptif de la fourniture joint au dossier de la consultation comme suit :
01- Siège du Président y compris fourniture de 03 fauteuils directeur y compris drapeau et toutes sujétions.	01- siège du président y compris fourniture de 03 fauteuils directeur y compris drapeau et toutes sujétions
02- Siège du Ministère Public y compris 03 fauteuils et toutes sujétions.	02- siège du ministère public y compris 03 fauteuils et toutes sujétions
03- Fournitures et pose table du greffier y compris fauteuil et toutes sujétions.	03- fourniture et pose table du greffier y compris fauteuil et toutes sujétions
04- Fourniture et pose boxe des Avocats et autres conseils	04- fourniture et pose box des avocats et autres conseils
05- Fourniture et pose box des témoins	05- fourniture et pose box des témoins
06- Fourniture et pose box des prévenus et accusés	06- fourniture et pose box des prévenus et accusés
07- Fourniture et pose banc pour public (longueur=4m)	07- fourniture et pose banc pour public (longueur = 4m)
08- Fourniture et pose du grand rideau lourd pour fenêtres	08- bureau directeur prestige avec retour plateau et voie en bois massif lamellé-collé sappeli piéttement en panneau laqué de couleur noir 2,25x1x0,75 avec sous main + retour 1,10x0,50x0,70m pour président du tribunal, du procureur et greffier en chef
09- Bureau directeur prestige avec retour plateau et voie en bois massif, lamellé-collé sappeli piéttement en panneau laqué de couleur noir 2,25x1x0,75 avec sous main + retour 1,10x0,50x0,70m	09- bureau en bois massif iroko ou pachyloba avec sous main en simili cuir incorpore ; caisse laquée marron foncé ou noir, satinée dim : 1m80 x 0,90m avec 04 tiroirs pour juges, substituts du procureur et chefs de service ;
10- Fauteuil directeur réglable + 05 roues + accoudoirs en bois avec déco simili cuir	10- fauteuil directeur réglable + 5 roues + accoudoirs en bois avec déco simili cuir pour président du tribunal, du procureur et greffier en chef
11- Chaise visiteur en simili cuir voir pieds socle fer + accoudoirs en fer protégés	11- fauteuil directeur réglable + 5 roues + accoudoirs en bois avec déco simili cuir pour juges, substituts du procureur et chefs de service ;
12- Armoire classeur bois + vitres en 03 compartiments et tiroirs 2m x 1,5m	12- fourniture et pose climatiseurs split nagu avec double invertir 9000 btu
13- Bureau en bois massif ou pachyloba avec sous main en simili cuir incorporé ; caisse laquée marron foncé ou noir, satinée, din : 1m80 x 0,90m avec 14 chaises en tissu fixes métal dorée VIP	13- chaise visiteur en simili cuir noir pieds socle fer + accoudoirs en fer protégé.

1.1 Objet 9) La circulaire n°001/CAB//PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics. 10) L'arrêté n°032/CAB/PM du 28 Février 2003 fixant les modalités de demande de cotation.	1.1 Objet 9) La lettre circulaire 000006/LC/PR/MINMAP/CAB du 17 Aout 2021 clarifiant le contrôle de la passation des marchés publics et précisant les modalités de son exercice auprès des Maitres d'Ouvrages et Maitres d'Ouvrages Délégués ; 10) La circulaire 000001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics
B.2 L'enveloppe intérieure A4 Copie légalisée de la patente en cours de validité A5 Certificat d'imposition ou bordereau de situation fiscale A8 Attestation de recouvrement ou de non redevance A13 Attestation de non abandon des marchés publics signé du Maitre d'Ouvrage A14 Plan de localisation de l'entreprise.	B.2 L'enveloppe intérieure A4 Copie légalisée de l'Attestation de conformité fiscale A5 Sans objection A8 Sans objection A13 Sans objection A14 Sans objection
Article 4 : Textes généraux 4.9 L'Arrêté n°032/CAB/PM du 28 Février	ARTICLE '/ Textes généraux 4.9 La lettre circulaire 000006/LC/PR/MINMAP/CAB du 17 Aout 2021 clarifiant le contrôle de la passation des marchés publics et précisant les modalités de son exercice auprès des Maitres d'Ouvrages et Maitres d'Ouvrages Délégués ;
4.10 L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février..... 4.11 La circulaire n°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011.....	4.10 La circulaire 000001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics 4.11 Sans objet.
Article 24 24.3 Les ordres de service.....seront signés et notifiés par l'Ingénieur.	Article 24 24.3 Les ordres de service à.....seront directement signés et notifiés par le Chef de service du marché.....
8- CAUTION DE SOUMISSION Les offres devront être accompagnées.....de 1.606.450 (un million six cent six mille quatre cent cinquante) FCFA	8- CAUTION DE SOUMISSION Les offres devront être accompagnées.....de 642.580 (six cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt FCFA
12- Durée de validité des offres Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 60 jours à partir de.....	12-Durée de validité des offres Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir
11- Bid bond Each bidder must include in.....of an amount and valid.....of the validity of the offers	11- Bid bond Each bidder must include in.....of an amount of six hundred and forty two thousand five hundred and eighty (642.580) FCFA and valid.....of the validity of the offers

30 MAI 2024

Fait à Sangmélima, le _____

Le Préfet du Dja et Lobo,
(Autorité Contractante)



Damien Owono
Administrateur Civil Principal

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DU SUD

 DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

 PREFECTURE DE SANGMELIMA

 SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

 SOUTH REGION

 DJA AND LOBO DIVISION

 SAGMELIMA DIVISIONAL OFFICE

 PRIVATE SECRETARY

ADDITIF RECTIFICATIF N° 074/AR/L01/SP DU

30 MAI 2024

PORTANT SUR LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES N°08, 09 ET 10.

Le préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante, porte à la connaissance des prestataires concernés par les Avis d'Appel d'offres n°08, 09 et 10 des modifications suivantes :

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
DAO 08 et 09 Article 4 4.1 En règle générale..... Article 7 (DAO 05, 06 et 07) 7.1 7.2	4.1 Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification 4.2 En règle générale..... -Article 7 (DAO 05, 06 et 07) 7.3 Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'Article 19 du RGAO.
Article 38 DAO 8 38.1 Après publication..... 38.2 L'Autorité contractante..... 38.3 Le marché doit.....	38.1 Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés Publics. 38.2 L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné pour la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés Publics. 38.3 Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq(05) jours qui suivent la date de sa signature
Article 9 DAO 08 9.1 Tout soumissionnaire.....de dépôt des offres 9.2 Entre le lancement de l'Appel d'Offres.....auprès de l'Autorité des marchés 9.3 Le recours doit être adressé.....avant la date de l'ouverture des offres.*9.4 Le Maître d'Ouvrage.....des marchés publics.	9.1 Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse d l'Autorité Contractante indiquée dans le RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze(14) jours pour les (AON), vingt et un jours(21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

	<p>Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>9.2 Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés Publics.</p> <p>9.3 Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'organisme chargé de la régulation et au Président de la Commission.</p> <p>9.4 L'autorité Contractante dispose de cinq(05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise au MINMAP et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.</p>
RPAO Pièce j DAO 08 11 et 12 DAO 09 13 DAO 10	RPAO Pièce j DAO 08 Supprimés 11 et 12 DAO 09 Supprimés 13 DAO 10 Supprimés
RPAO DAO 08, 09 et 10 Dépôt des offres Les offres devront être remisesau plus tard le...../...../2024 à 14 heures Ouverture des offres.....et aura lieu le/...../2024 à 15 heures	RPAO DAO 08, 09 et 10 Dépôt des offres Les offres devront être remisesau plus tard le 14/06/2024 à 14 heures Ouverture des offres.....et aura lieu le 14/06/2024 à 15 heures
CCAP DAO 09 et 10 8- La circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012..... -Circulaire n°002/CAB/PR du 04 Novembre 2002....	CCAP DAO 09 et 10 Textes à supprimer.
DAO 09 AAO Version anglaise. Eliminatory criteria Incomplete or non-compliant.....to article I.1 or circular n°002/CAB/PM of 31 january 2011.....	DAO 09 AAO Version anglaise. Eliminatory criteria Incomplete or non-compliant.....file subject. To article I.1.....january 2011 (to b cancelled)
CCAP DAO 09 8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des travaux seront directement signés par l'Ingénieur du marché.....	CCAP DAO 09 8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des travaux seront directement signés par le Chef Service du marché et notifié.....7.3 Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'Article 19 du RGAO 7.4 N'existe pas.

AAO N°10 10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres. Le Dossier peut être obtenu.....50 000 FCFA.	AAO N°10 10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres. Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu.....50 000 FCFA payable au Trésor Public à la Recette des Finances de Sangmélima.
DAO N°10 BPN et DEQ point 601 Unité rouleau dans le BPN	DAO N°10 BPN et DEQ point 601 Unité normal FF

Fait à Sangmélima, le 30 MAI 2024

Le Préfet du Dja et Lobo,
Autorité Contractante

